



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mercredi 7 novembre 2007 — N° 36

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 01.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques), au nom de M. Curzi (Borduas), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement qu'il octroie les budgets requis et le soutien nécessaire pour favoriser l'intégration au travail et la francisation des nouveaux arrivants.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Picard, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; le reste du temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée ; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Suit le débat sur la motion de M. Curzi (Borduas).

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

Trois tableaux présentant l'évolution, de 1997-1998 à 2007-2008, de la part de l'enveloppe fédérale liée à l'Accord Canada-Québec sur l'immigration dédiée au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le budget du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'investissement du gouvernement du Québec par immigrant.

(Dépôt n° 574-20071107)

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, Mme Morissette (Charlesbourg) propose l'amendement suivant :

QUE la motion du député de Borduas soit amendée par l'ajout, après les mots « exige du gouvernement qu'il », des mots « soit cohérent avec son intention de hausser les seuils d'immigration pour les années 2008-2010 et », l'ajout, après les mots « octroie les budgets », du mot « supplémentaires », la suppression, après les mots « le soutien nécessaire », du mot « pour », l'ajout, avant le mot « favoriser », des mots « aux différents intervenants, particulièrement des groupes communautaires, qui collaborent à », l'ajout, après le mot « favoriser », des mots « l'accueil », et l'ajout, après les mots « l'intégration », des mots « sociale et ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement qu'il soit cohérent avec son intention de hausser les seuils d'immigration pour les années 2008-2010 et qu'il octroie les budgets supplémentaires requis et le soutien nécessaire aux différents intervenants, particulièrement les groupes communautaires, qui collaborent à favoriser l'accueil, l'intégration sociale et au travail et la francisation des nouveaux arrivants.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Curzi (Borduas) et sur la motion d'amendement de Mme Morissette (Charlesbourg), sous réserve de la recevabilité de cette dernière, que M. Picard, troisième vice-président, prend en délibéré.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que la décision sur la recevabilité de la motion d'amendement présentée par Mme Morissette (Charlesbourg) sera rendue avant le vote.

Le débat terminé, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, signifie son intention de reporter la tenue du vote sur la motion d'amendement présentée par Mme Morissette (Charlesbourg), sous réserve de sa recevabilité, et la tenue du vote sur la motion de M. Curzi (Borduas) à la période des affaires courantes. En conséquence, à 12 h 02, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

7 novembre 2007

---

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

## AFFAIRES COURANTES

### Présentation de projets de loi

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 198 Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

La motion est adoptée.

### Dépôts de documents

Mme Jérôme-Forget, ministre des Services gouvernementaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Centre de services partagés du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 575-20071107)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 1<sup>er</sup> et 6 novembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 576-20071107)

7 novembre 2007

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Drainville (Marie-Victorin) retire certains propos non parlementaires.

M. Picard, troisième vice-président, rend la décision suivante quant à la recevabilité de la motion d'amendement présentée par la députée de Charlesbourg à la motion du député de Borduas, présentée dans le cadre des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est irrecevable.

Le principe de la motion en discussion est l'octroi des budgets requis et du soutien nécessaire pour favoriser l'intégration au travail et la francisation des nouveaux arrivants.

La présidence est d'avis que la motion d'amendement dénature ce principe. En effet, l'amendement, en traitant de l'octroi de budgets supplémentaires, semble lier l'octroi de budgets à la hausse des seuils d'immigration pour les années 2008 à 2010.

### Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sur la motion de M. Curzi (Borduas).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement qu'il octroie les budgets requis et le soutien nécessaire pour favoriser l'intégration au travail et la francisation des nouveaux arrivants.

**7 novembre 2007**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **26** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, M. Proulx (Trois-Rivières) et M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec réaffirme au gouvernement fédéral et au Parlement du Canada que toute modification au Sénat canadien ne peut se faire sans le consentement du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Après débat, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **27** en annexe)

Pour: **103** Contre: **0** Abstention: **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Benoit (Montmorency) et Mme Maltais (Taschereau) proposent conjointement :

**7 novembre 2007**

---

QUE l'Assemblée nationale souhaite bonne chance à la délégation de la Jeune chambre de commerce de Québec qui est présente à Antalya en Turquie, en vue du dévoilement de la ville hôte pour l'obtention du Congrès mondial de la Jeune chambre internationale 2009, qui sera connue demain.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Merlini (Chambly), M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, et M. Gaudreault (Jonquière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée souligne la 9<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'efficacité énergétique qui se déroule du 4 au 10 novembre 2007 et qu'elle reconnaisse l'importance de mettre en place des mesures agressives afin de réduire de façon significative notre consommation d'énergie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre et compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le plan stratégique de développement durable ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal.

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 11, Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 11 est adopté.

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 11 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 27, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers.

Après débat, le rapport est adopté.

---

**7 novembre 2007**

---

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 8 novembre 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 16 h 12, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 novembre 2007, à 10 heures.

### **SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le mercredi 7 novembre 2007, à 16 h 04, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Picard, troisième vice-président, et de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 2 Loi donnant suite au discours sur le budget du 23 mars 2006 et à certains autres énoncés budgétaires
- n° 8 Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles
- n° 17 Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**

7 novembre 2007

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Curzi (Borduas) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant l'octroi des budgets et du soutien nécessaire pour favoriser l'intégration au travail et la francisation des nouveaux arrivants :

(Vote n° 26)

POUR - 106

Arcand	Cousineau	James	Normandeau
Arseneau	Damphousse	Jérôme-Forget	Ouellette
Auclair	De Martin	Kelley	Ouimet
Auger	Deschamps	Lapointe	Pagé
Bachand	Deslières	<i>[Groulx]</i>	Paquet
Beauchamp	Desrochers	Laporte	Paradis
Beaupré	Diamond	Leblanc	Pelletier
Béchar	Dionne-Marsolais	L'Écuyer	<i>[Chapleau]</i>
Bédard	Domingue	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Pelletier
Benjamin	Dorion	L'Écuyer	<i>[Rimouski]</i>
Benoit	Doyer	<i>[Pontiac]</i>	Proulx
Bergeron	Drainville	Légaré	Reid
Bergman	Dumont	Legault	Riedl
Blais	Dupuis	Lemay	Roux
Bonnardel	Ferland	Lessard	Roy
Bouchard	Fournier	Lévesque	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>
Boulet	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Roy Verville
Caire	Gaudreault	Malavoy	Schneeberger
Camirand	Gautrin	Maltais	Simard
Charbonneau	Gendron	Marcoux	Sklavounos
Charest	Gingras	Marois	Taillon
Charlebois	Girard	Marsan	Thériault
Cholette	Gonthier	Ménard	Therrien
Clermont	Gosselin	Merlini	Trottier
Cloutier	Grandmont	Méthé	Turp
Copeman	Grondin	Morasse	Vallières
Couillard	Hamad	Morin	Wawanoloath
Courchesne	Harel	Morissette	Whissell

7 novembre 2007

Sur la motion proposée conjointement par M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, M. Proulx (Trois-Rivières) et M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), concernant la réaffirmation au gouvernement fédéral et au Parlement du Canada de la nécessité du consentement du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale pour toute modification au Sénat canadien :

(Vote n° 27)

**POUR - 103**

Arcand	Cousineau	James	Ouimet
Arseneau	Damphousse	Jérôme-Forget	Pagé
Auclair	De Martin	Kelley	Paquet
Auger	Deschamps	Lapointe	Pelletier
Bachand	Deslières	<i>[Groulx]</i>	<i>[Chapleau]</i>
Beauchamp	Desrochers	Leblanc	Pelletier
Beaupré	Diamond	L'Écuyer	<i>[Rimouski]</i>
Béchar	Dionne-Marsolais	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Proulx
Bédard	Domingue	L'Écuyer	Reid
Benjamin	Dorion	<i>[Pontiac]</i>	Riedl
Benoit	Doyer	Légaré	Roux
Bergeron	Drainville	Lemay	Roy
Bergman	Dumont	Lessard	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>
Blais	Dupuis	Lévesque	Roy Verville
Bonnardel	Ferland	MacMillan	Schneeberger
Bouchard	Fournier	Malavoy	Simard
Boulet	Gagnon-Tremblay	Maltais	Sklavounos
Caire	Gaudreault	Marcoux	Taillon
Camirand	Gautrin	Marois	Thériault
Charbonneau	Gendron	Marsan	Therrien
Charest	Gingras	Ménard	Trottier
Charlebois	Girard	Merlini	Turp
Cholette	Gonthier	Méthé	Vallières
Clermont	Gosselin	Morasse	Wawanoloath
Cloutier	Grandmont	Morin	Whissell
Copeman	Grondin	Morissette	
Couillard	Hamad	Normandea	
Courchesne	Harel	Ouellette	